Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Saint-Hilaire-les-Andrésis

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal du 18 mai 1999 (horaires travaux de bricolage et de jardinage), 18 mai 1999.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/45281-saint-hilaire-les-andresis/